

BAREME DES HONORAIRES MAXIMUM TTC AU 20 MARS 2022

TRANSACTION

PRIX DE VENTE NET	HONORAIRES
< 50 000 €	5 000 €
De 50 000 € à 99 999 €	6 000 €
De 100 000 € à 199 999 €	8 000 €
De 200 000 € à 299 999 €	10 000 €
De 300 000 € à 399 999 €	12 000 €
De 400 000 € à 449 999 €	14 000 €
De 450 000 € à 499 999 €	16 000 €
De 500 000 € à 599 999 €	19 000 €
A partir de 600 000 €	3.5 %

Honoraires charge vendeur principalement suivant le mandat signé et seront dus à la signature de l'acte authentique. En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

Il est à noter que ce barème est un barème maximum qui pourra être exceptionnellement adapté.

LOCATION

- BAIL HABITATION NON MEUBLEE

HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	7 € TTC du m ²
Etat des lieux d'entrée	1.5 € TTC du m ²

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	7 € TTC du m ²
Etat des lieux d'entrée	1.5 € TTC du m ²

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le locataire et le bailleur. Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

- BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

17% TTC (du loyer annuel hors charges) à la charge exclusive du locataire.

AVIS DE VALEUR (non assimilé juridiquement à une expertise)

Offert